



**RESIDENCE SAINTE-LUCIE
BATIMENT A3
Rue du Rhône
68300 SAINT-LOUIS**

N° Appartement :	Type :	Niveau :
03025	3 PIECES	2ème ETAGE
Indice :	E	
Date :	03/04/2024	

TABLEAU DE SURFACES

Surface habitable

Chambre 1	12,19
Chambre 2	10,08
Dégt	3,44
Entrée	3,21
Salle de bain	3,90
Séjour / Cuisine	30,65
Wc	1,63
Total	65,10 m²

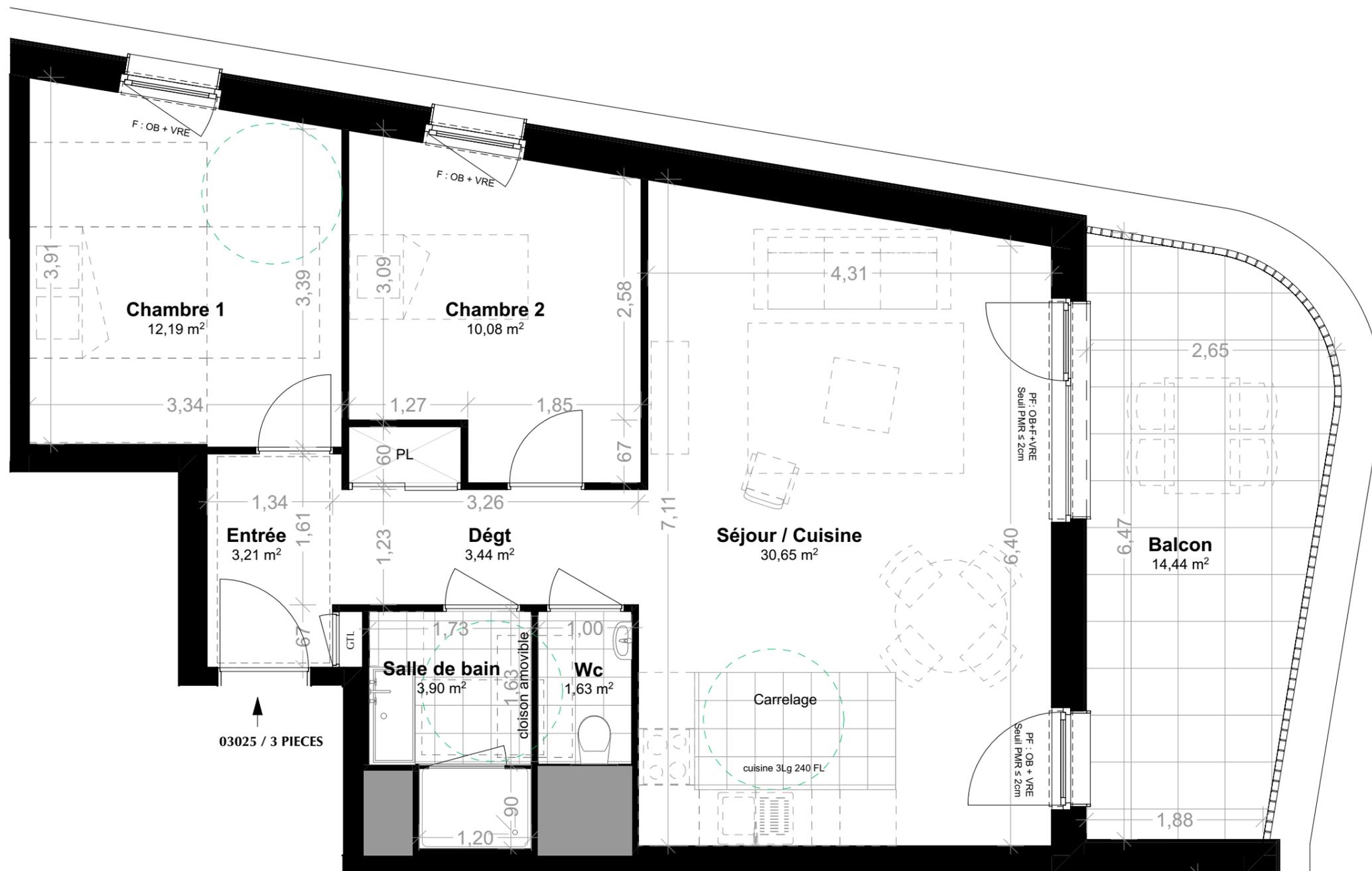
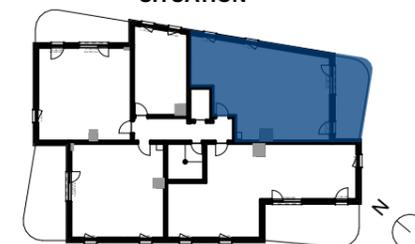
Surface annexe

Balcon	14,44
Total	14,44 m²

LEGENDE

- F : Fenêtre oscillo- battante
- PF : Porte-fenêtre oscillo-battante
- AVF : Allège vitrée fixe
- C : Châssis coulissant
- VRE : Volet roulant électrique
- GTL : Tableau électrique
- SS : Radiateur sèche-serviette

SITUATION



PLAN DE VENTE - SERIE PROVISOIRE

NOTA : le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Les cotes et les superficies sont données sous réserves des impératifs techniques de construction et des tolérances d'exécution. De légères modifications pourront être apportées. Les retombées des poutres, soffites, faux-plafonds, canalisations, trappes de visite sur gaines techniques, barbacanes et descentes EP ne sont pas systématiquement figurés. Les équipements ménagers indiquent la position de passage des fluides mais ne sont pas fournis. Les surfaces de placards sont incluses dans les pièces attenantes. L'épaisseur des isolants sera déterminée par l'étude technique d'exécution, de ce fait les mentions sur ce plan sont indicatives.

NOTICE DE REVERSIBILITE

L'arrêté du 24/12/2015 indique (extrait du texte publié au JO le 27/12/2015):

Dispositions relatives aux travaux modificatifs de l'acquéreur:

Pour permettre par des interventions limitées la remise du logement en l'état correspondant à l'application des articles 11 à 15 du présent arrêté, les travaux modificatifs de l'acquéreur permettant la réversibilité mentionnés au b du III de l'article R.* 111-18-2 du code de la construction et de l'habitation et au b du IV de l'article R.* 111-18-6 respectent les conditions suivantes :

- être sans incidence sur les éléments de structure ;
- ne pas nécessiter une intervention sur les chutes d'eau, sur les alimentations en fluide et sur les réseaux aérauliques situés à l'intérieur des gaines techniques appartenant aux parties communes du bâtiment ;
- ne pas intégrer de modifications sur les canalisations d'alimentation en eau, d'évacuation d'eau et d'alimentation de gaz nécessitant une intervention sur les éléments de structure ;
- ne pas porter sur les entrées d'air ;
- ne pas conduire au déplacement du tableau électrique du logement.

Le contrat de travaux modificatifs indique la nature des interventions nécessaires pour permettre la réversibilité du logement selon les règles décrites aux articles 11 à 15 du présent arrêté, en précisant notamment si une intervention sur l'installation électrique, les revêtements de sol, de mur et de plafond seront à réaliser dans le cadre de ces travaux de réversibilité, et ce sous peine de nullité du contrat.

En résumé, il faut que le logement faisant l'objet des TMA dits dérogatoires satisfasse aux caractéristiques suivantes:

- le logement peut être visité par une personne handicapée, quel que soit son handicap, c'est-à-dire que cette personne peut entrer dans le logement, se rendre dans le séjour par un cheminement accessible, y circuler et en ressortir.
- les travaux modificatifs doivent permettre la réversibilité des aménagements par des travaux simples.

Notice de réversibilité du logement:

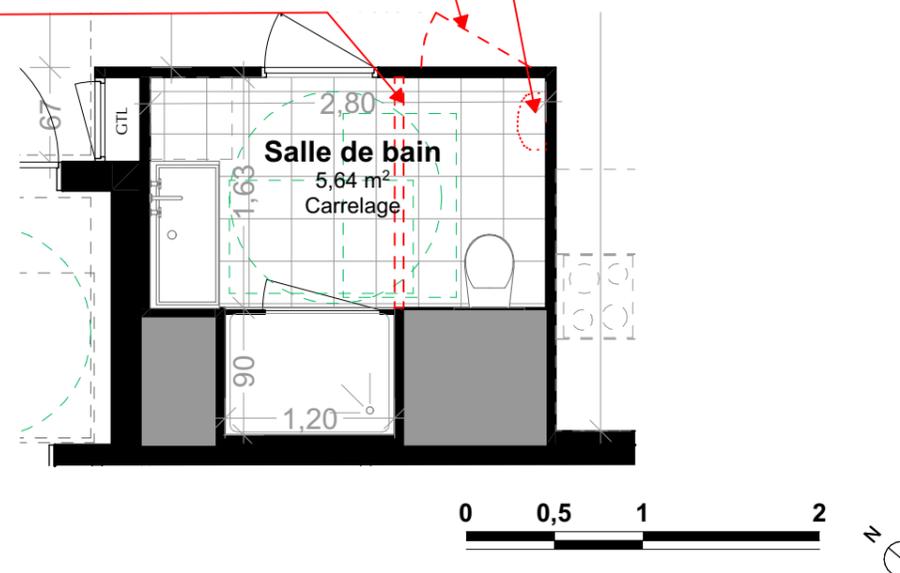
Selon les informations et demandes transmises par l'acquéreur, ce logement manquant d'un WC PMR ne respecte plus les réquisitions liées à l'accessibilité du logement.

Pour la remise à l'état réglementaire vis-à-vis de la réglementation accessibilité, les travaux consisteront à déposer la cloison amovible entre les 2 pièces concernées, à déposer le lave-mains, à modifier l'installation électrique et à condamner la porte existante des WC. Ces travaux entraineront des reprises de peinture également au niveau des murs et du plafond.

Dépose du lave-mains

Porte condamnée

Dépose cloison amovible et reprise des finitions



**RESIDENCE SAINTE-LUCIE
BATIMENT A3
Rue du Rhône
68300 SAINT-LOUIS**

N° Appartement :	Type :	Niveau :
03025	3 P- TMA 1	2ème ETAGE
Indice :	E	
Date :	03/04/2024	

TABLEAU DE SURFACES

Surface habitable

Chambre 1	12,19
Chambre 2	10,08
Dégt	3,44
Entrée	3,21
Salle de bain	3,90
Séjour / Cuisine	30,65
Wc	1,63
	65,10 m²

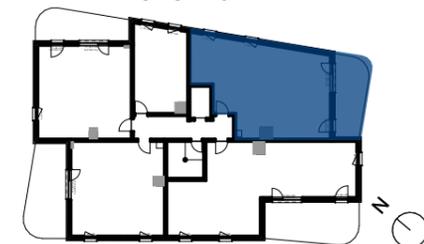
Surface annexe

Balcon	14,44
	14,44 m²

LEGENDE

- F : Fenêtre oscillo- battante
- PF : Porte-fenêtre oscillo-battante
- AVF : Allège vitrée fixe
- C : Châssis coulissant
- VRE : Volet roulant électrique
- GTL : Tableau électrique
- SS : Radiateur sèche-serviette

SITUATION



PLAN DE VENTE - SERIE PROVISOIRE

NOTA : le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Les cotes et les superficies sont données sous réserves des impératifs techniques de construction et des tolérances d'exécution. De légères modifications pourront être apportées. Les retombées des poutres, soffites, faux-plafonds, canalisations, trappes de visite sur gaines techniques, barbacanes et descentes EP ne sont pas systématiquement figurés. Les équipements ménagers indiquent la position de passage des fluides mais ne sont pas fournis. Les surfaces de placards sont incluses dans les pièces attenantes. L'épaisseur des isolants sera déterminée par l'étude technique d'exécution, de ce fait les mentions sur ce plan sont indicatives.